

[Text]

The Chairman: There is one problem with that, which is that if the chairman is absent you are left with only four on the committee.

Mr. Duguay: That is why I asked my previous question about alternates. If you, sir, can designate an alternate, it will always be five; if you were absent you would name someone in your place.

Mrs. Finestone: A minimum of five shall compose the steering committee.

Ms Mitchell: Mr. Chairman, could we have some order? Are we rotating here?

The Chairman: Yes. Ms Mitchell.

Ms Mitchell: I would think five would be adequate. I would like to suggest that we use the term "chairperson" rather than "chairman", so that it is open to anyone to assume that position.

The Chairman: That would mean, Ms Mitchell, that in the absence of the chairperson he could not be replaced, if I am right. Is that not . . . ?

• 0955

Ms Mitchell: Well, with power to appoint alternates.

The Chairman: To replace.

Ms Mitchell: The steering committee really does not make decisions does it? It is procedural matters that they are concerned with.

The Chairman: Mr. Domm.

Mr. Domm: Mr. Chairman, just one point by way of clarification. There are three ministries involved under health, welfare and social affairs. We will have Consumer and Corporate Affairs with a number of estimates coming before the committee. When you talk about parliamentary secretaries, would there not be an advantage, when those estimates are before this committee, if the parliamentary secretary were involved in some way, possibly by a discretionary action on the part of the chairman to designate the alternate who could be then the parliamentary secretary to the ministry whose estimates are being discussed here at committee. That would mean we would have health and welfare parliamentary secretary for most of the time, but we do deal with a lot of consumer and corporate affairs supplementary estimates at this committee and I am just speaking on behalf of that minister, since I am the parliamentary secretary, that there might be some room on the steering committee for the chairman to designate the alternate.

The Chairman: Mr. Domm, I believe that is exactly what is intended by the structure of this committee now; that most of the people who are alternates would be those who would be particularly interested in the consumer and corporate affairs end. It would be quite logical, as you say, that whereas on the basic steering committee perhaps Madam Bertrand would be

[Translation]

Le président: Cela nous pose un problème, c'est-à-dire que si le président est absent il ne vous reste que quatre membres au sein de ce comité.

M. Duguay: C'est pour cela que j'ai posé la question précédente concernant les substituts. Si vous pouvez nommer un substitut, monsieur, il y aura toujours cinq personnes; si vous étiez absent, vous pourriez nommer quelqu'un pour prendre votre place.

Mme Finestone: Le comité de direction sera composé d'un minimum de cinq députés.

Mme Mitchell: Monsieur le président, pourriez-vous rappeler le Comité à l'ordre? Prend-on la parole à tour de rôle?

Le président: Oui. Madame Mitchell.

Mme Mitchell: Je crois que cinq serait un nombre suffisant. J'aimerais proposer que nous disions «la présidence» plutôt que «le président», de façon à ce que soit un homme ou une femme puisse assumer la présidence.

Le président: Cela signifierait, madame Mitchell, qu'en l'absence de «la présidence», il ne pourrait être remplacé, si je ne m'abuse. N'est-ce pas . . . ?

Mme Mitchell: Eh bien, avec le pouvoir de nommer un substitut.

Le président: Pour remplacement.

Mme Mitchell: Le Comité de direction ne prend aucune décision, n'est-ce pas? Ce Comité s'occupe de questions de procédure.

Le président: Monsieur Domm.

M. Domm: Monsieur le président, un éclaircissement. Il y a trois ministères qui s'occupent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales. Il y a le ministère de la Consommation et des Corporations qui viendra devant nous défendre son budget. Lorsqu'il s'agit de secrétaire parlementaire, ne serait-il pas avantageux, lorsque notre Comité sera saisi de ces divers budgets, d'engager dans le processus les divers secrétaires parlementaires probablement en demandant au président, à sa discrétion, de nommer le substitut qui pourrait être le secrétaire parlementaire du Ministère dont le budget fera l'objet des délibérations de notre Comité. Cela signifie que pour la plupart du temps nous aurions affaire au secrétaire parlementaire de la Santé et du Bien-être, mais notre Comité sera aussi saisi du budget supplémentaire du ministère de la Consommation et des Corporations et je me fais entendre au nom de ce ministre, puisque c'est moi le secrétaire parlementaire, et il me semble que le président devrait pouvoir nommer un substitut au Comité de direction.

Le président: Monsieur Domm, je crois que c'est exactement ce que l'on entend faire dès à présent, si vous étudiez la composition de ce Comité; la plupart des gens qui se trouvent être substituts seraient ceux qui s'intéressent plus particulièrement au ministère de la Consommation et des Corporations. Il serait tout à fait logique, comme vous le dites, que même si